# **CONFÉRENCE DE PRESSE**

En route pour le logement abordable à Luxembourg 02.10.2020



### Communiqué de presse

#### En route pour le logement abordable à Luxembourg

Le ministre Henri Kox a présenté le rapport intermédiaire du Fonds spécial au développement du logement

Le ministère du Logement investit plus de 550 millions d'euros dans la création de logements abordables. Le rapport intermédiaire du Fonds spécial au développement du logement révèle l'envergure de l'engagement public. Ainsi 3.600 logements abordables sont en cours de réalisation dans 57 communes. Lors d'une conférence de presse, le ministre du Logement Henri Kox en a appelé aux communes de participer au Pacte logement 2.0.

En avril de cette année, le ministère du Logement a mis en place le Fonds spécial de soutien au développement du logement. Lors d'une conférence de presse, le ministre du Logement Henri Kox avait présenté un premier rapport intermédiaire du Fonds avec une série de données clés en relation avec les projets de logements subventionnés.

Actuellement, le ministère du Logement finance plus de 3.600 logements abordables répartis sur 308 projets différents. Ces logements sont réalisés par la Société nationale des habitations à bon marché (SNHBM)(34%), le Fonds du Logement (25 %), les communes (21 %) et des associations et acteurs privés (20 %). Plus de trois quarts des projets en réalisation ont été initiés au courant des 4 dernières années. L'État met à disposition des différents acteurs plus de 550 millions d'euros pour la réalisation de ces 3.600 logements, la hauteur des subventions dépendant essentiellement s'il s'agit de logements destinés à la vente ou à la location.

La répartition géographique montre que les projets en réalisation se répartissent sur 57 communes. Une grande partie de celles-ci développent des projets en collaboration avec les deux promoteurs publics Fonds du Logement et la SNHBM. 28 communes sont elles-mêmes développeurs de ce type de logements. Le ministre Henri Kox a rappelé que les deux grands promoteurs publics sont disponibles pour accompagner les communes dans la création de logements abordables. La collaboration avec les promoteurs publics permettra à terme que plus de logements de ce type seront créés dans toutes les communes du pays.

Dans ce contexte, le ministre a souligné l'importance du nouveau Pacte logement 2.0 visant à établir une véritable alliance nationale entre le gouvernement et les communes pour la création de logements abordables en main publique. « Le parc immobilier public restera public! Ce sont ces logements qui garantissent durablement des prix décents et accessibles pour les générations futures. D'où l'importance pour les communes de relever ce défi national. Et nous les soutiendront – financièrement et en conseil. »

La présentation du rapport intermédiaire du Fonds spécial a également permis de jeter un regard sur les projets de développement de logements qui sont en phase d'identification mais non encore conventionnés par le Ministère. Ainsi, les différents promoteurs ont annoncé au gouvernement vouloir démarrer d'ici 2024 la construction de quelque 4.000 logements supplémentaires aux 3600 qui sont conventionnés actuellement. Parmi ces annonces figurent les grands projets emblématiques sur les



friches industrielles de Wiltz et Dudelange, mais également une série de projets d'envergure moyenne à Echternach, Kehlen, Mamer, Mersch, Diekirch ainsi qu'en Ville de Luxembourg.

À terme, il est dès lors prévu de porter la production de logements abordables à plus de 1000 unités par an.

Finalement, le ministre Henri Kox a également pu annoncer que le Fonds spécial a permis l'acquisition de plus de 1000 ares de terrain à développer pouvant accueillir approximativement 300 logements supplémentaires. L'acquisition de réserves foncières par la main publique est à terme indispensable pour le développement de logements abordables.

Ensemble avec le Pacte logement 2.0, le Fonds spécial constitue enfin l'outil dont le ministère avait besoin pour pouvoir augmenter de façon conséquente l'offre en logements abordables.



## Fonds spécial de soutien au développement du logement

Premier Rapport intermédiaire sur base des données au 1er septembre 2020

Conférence de Presse, 2 octobre 2020





### Table des matières



- 1. Introduction
- 2. Présentation du phasage des projets
- 3. Les Projets du Fonds spécial
- 4. Présentation des Projets par Promoteur
- 5. Acquisition des terrains par l'Etat
- 6. Rapport financier du Fonds spécial
- 7. Projection des projets à venir

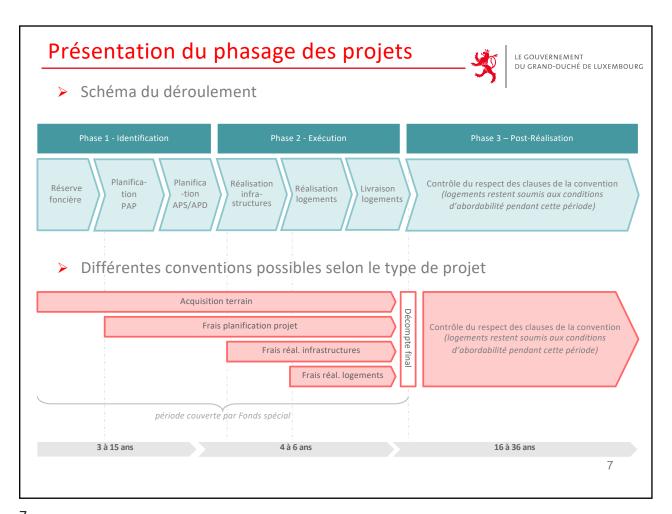
3

3

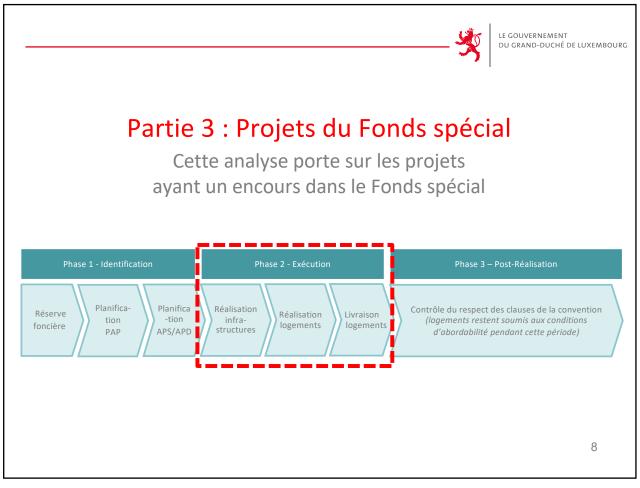


## Partie 2 : Présentation du phasage des projets

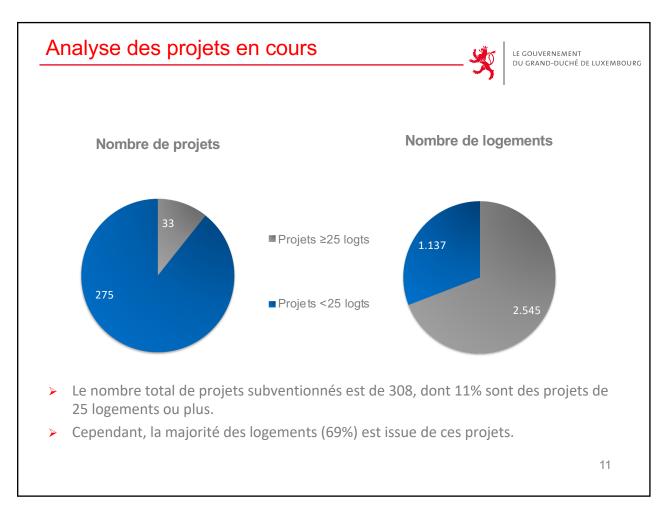




/



#### Nombre de logements conventionnés LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Nombre de logements conventionnés par an 1400 1200 1000 702 800 491 600 462 456 400 263 200 <2016 2016 2017 2018 2019 2020\* Répartition des logements conventionnés entre 2016 et 2020 selon affectation (location/vente) et typologie des logements locatifs Location 1.374 ■ Vente Location encadrée 1.505 Location étudiant ■ Location (tous types) ■ Location jeunes Location DPI Unité : nombre de logements \* Sur base des conventions établies au 01/09/2020



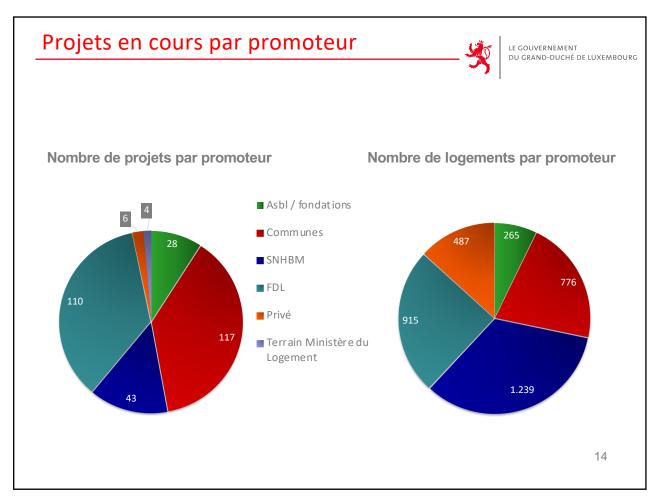
#### Localisation géographique des logements LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Logements "Fonds spécial" Total des 5 promoteurs Ce graphique concerne uniquement les projets actuellement conventionnés et apparaissant dans les encours du Fonds spécial. Top 5 des communes d'implémentation, tous promoteurs confondus: Commune Nombre de logts 957 Luxembourg Esch-sur-Alzette 723 439 Sanem Differdange 243 Contern 127 12

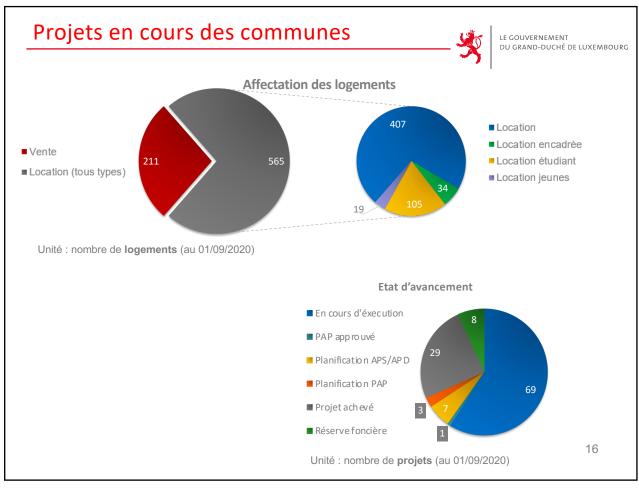
12

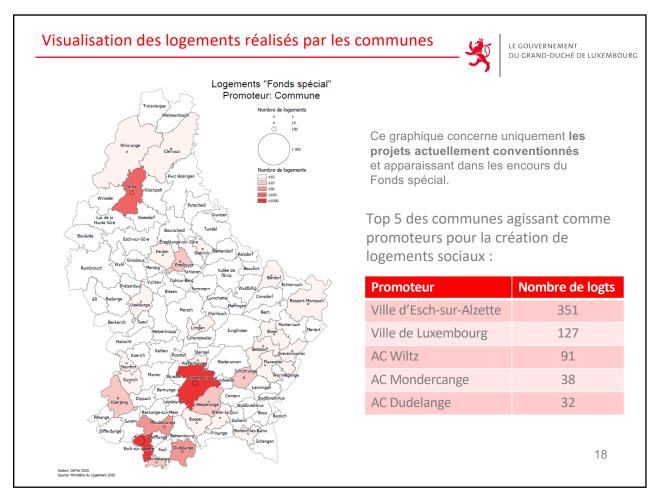


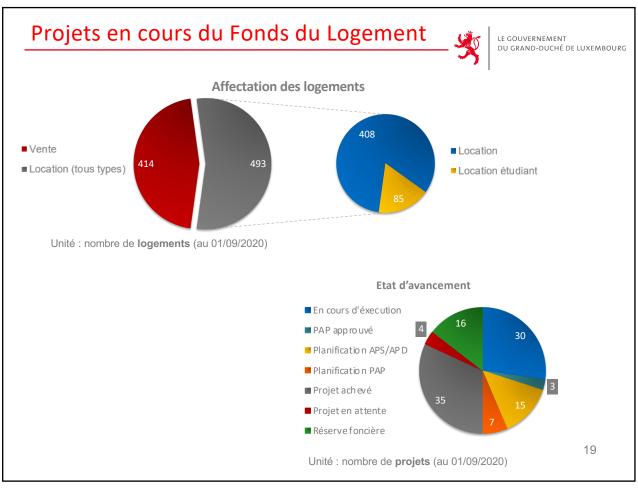
## Partie 4 : Présentation par promoteur

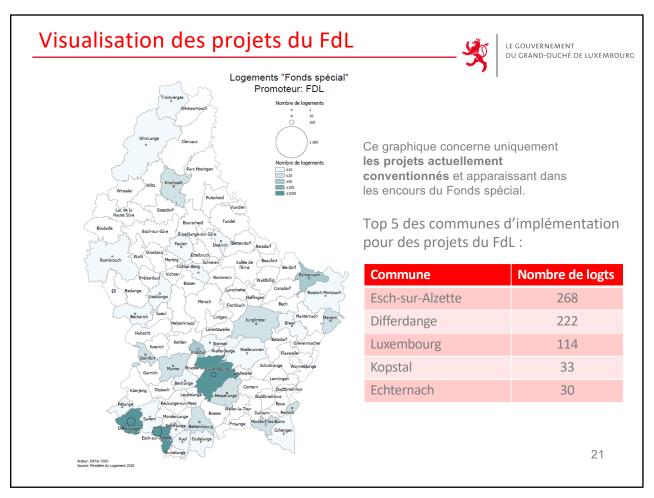


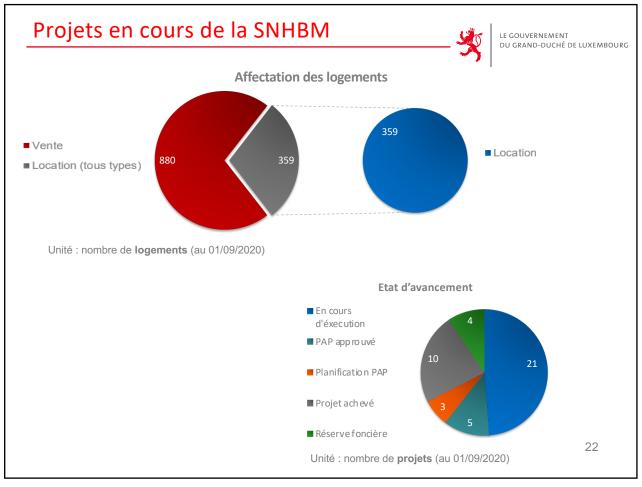


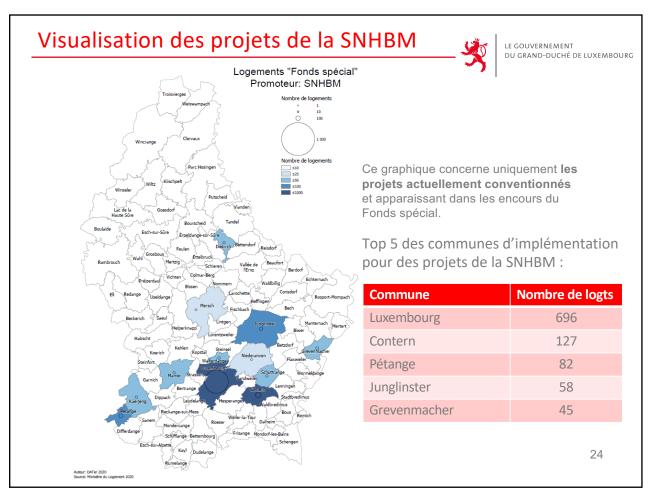


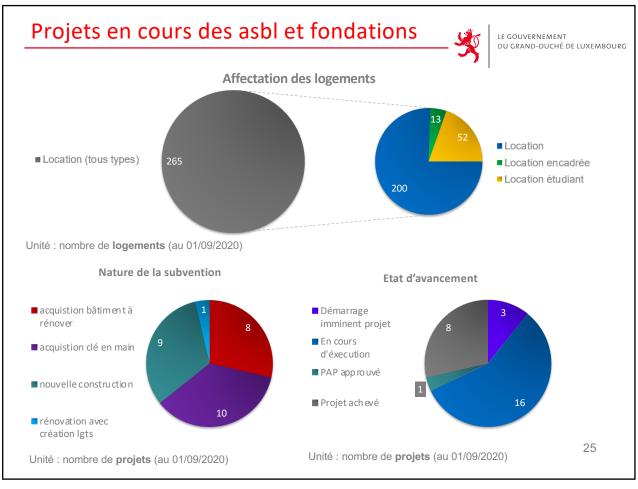


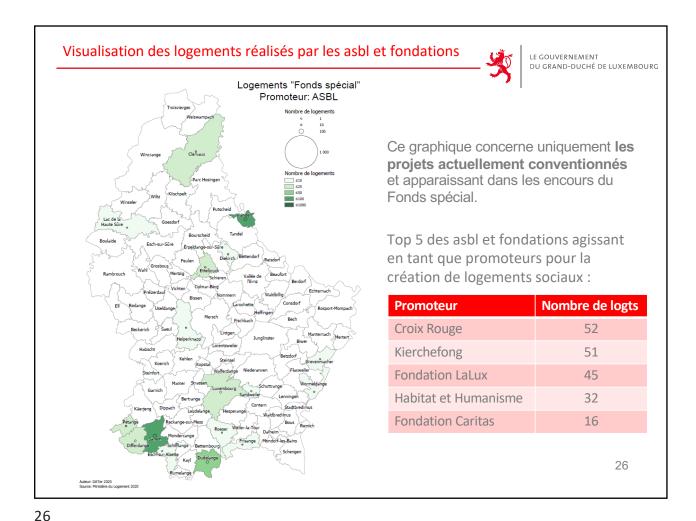




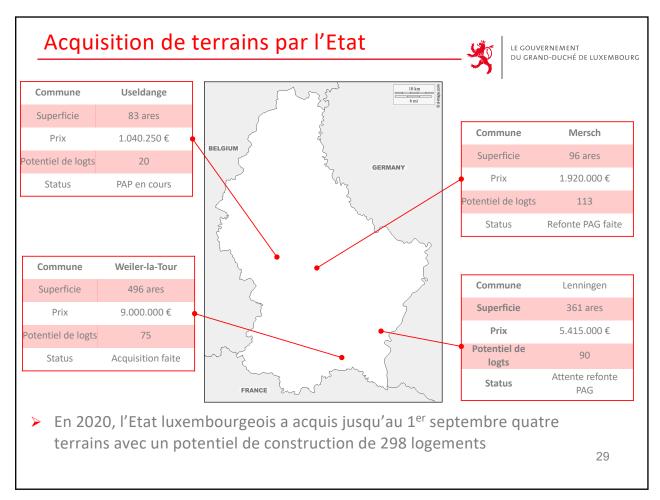








Partie 5 : Acquisition de terrains par l'Etat







### Rapport financier du Fonds spécial



### > Explications:

- <u>Budget des engagements</u> Lorsque le Ministre du Logement conclut une convention pour la réalisation de logements subventionnés avec un promoteur, il est procédé à l'engagement de l'intégralité du montant de la convention. La somme de ces engagements constitue le budget des engagements. Ce montant est consommé progressivement, au fur et à mesure que les promoteurs soumettent des décomptes au Ministère.
- <u>Budget des paiements</u> il s'agit des dépenses qui ont été effectuées lors de l'exercice budgétaire donné. La somme de ces paiements forme le budget des paiements.

31

31

#### Volumes financiers par promoteur



- Au 1<sup>er</sup> septembre 2020, l'engagement total de tous les projets subventionnés en cours est de 554 millions d'euros dont 341 millions d'euros on déjà été payés
- En 2020, un total de 109 millions d'euros a été engagé et 41 millions d'euros liquidés

Promoteur	Engagement ≥ 2019	Engagement 2020	Total engagement	Paiements ≥ 2019	Paiements 2020	Total paiements	% d'utilisation
FDL	152	2	153	97	6	104	68%
SNHBM	111	43	154	88	0	88	57%
Communes	111	19	130	75	11	86	66%
Asbl et fondations	38	34	73	27	13	40	55%
Promoteurs privés	26	0	26	6	1	7	28%
Ministère du Logement	6	11	17	6	9	15	89%
Total	445	109	554	300	41	341	62%

Unité : montants en millions d'euros, différences dues aux arrondis

% d'utilisation : Total paiements / Total engagement

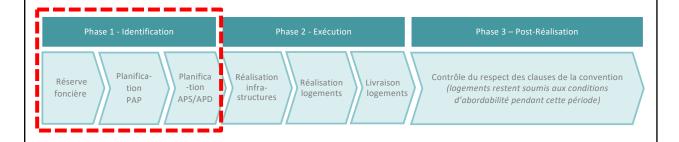
### Dépenses prévisionnelles 2021-2024



Libellé	2021	2022	2023	2024
A) Participation aux projets des établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat	20.000.000€	40.000.000€	60.000.000€	90.000.000€
B) Participation aux projets de la SNHBM	40.000.000€	40.000.000€	70.000.000€	50.000.000€
C) Participation aux projets des communes	30.000.000 €	40.000.000€	45.000.000€	50.000.000€
D) Participation aux projets des asbl, fondations et du Kierchefong	35.000.000€	35.000.000€	25.000.000€	3.070.005 €
E) Participation aux projets de sociétés de droit privé	1.500.000€	1.353.150 €	1.353.150 €	1.353.150€
F) Acquisition par l'Etat d'immeubles destinés à l'habitat	10.000.000€	10.000.000€	10.000.000€	10.000.000€
Total	136.500.000 €	166.353.150 €	211.353.150 €	204.423.155 €



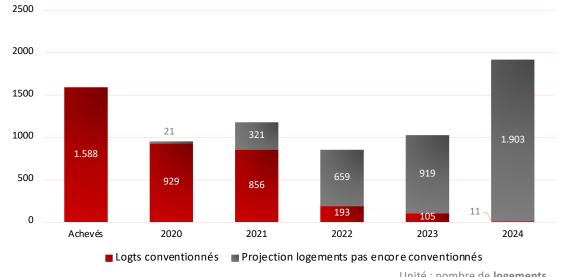
## Partie 7 : Projection des projets à venir



### Logements attendus entre 2020 et 2024

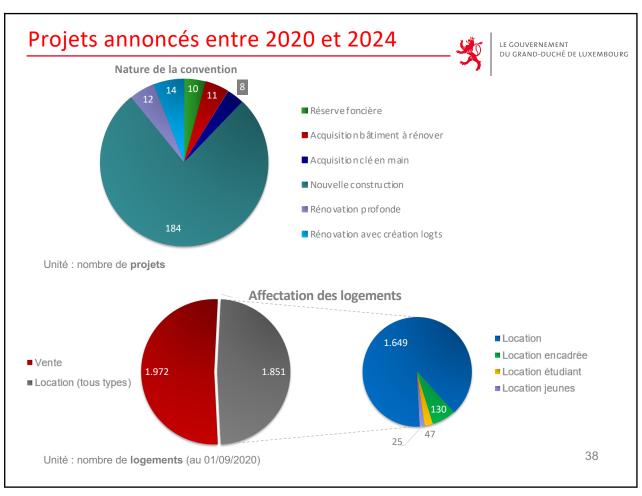
LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Aux projets inclus dans la Fonds spécial (en rouge) s'ajoutent les projets en identification pour lesquelles les conventions seront élaborées dans les mois à venir (en gris). La représentation se limite aux projets avec des livraisons de logements entre 2020 et 2024. Les projets à plus long terme (>2025) offrent une moins grande visibilité et ne sont pas présentés dans cette section.



Unité : nombre de logements





## Les projets de grande envergure





55

## Les projets de grande envergure



### > Quelques projets de grande envergure en un clin d'oeil :

Projet	Promoteur	Nombre de logements	Période de réalisation
Wunne mat der Wooltz	FDL	833	2023-2038
Dudelange Neischmelz	FDL	953	2024-2042
Echternach Cité Manertchen	FDL	215	2023-2029
Biwer Cité Syrdall	FDL	147	2022-2029
Mamer Woeltgebond	FDL	151	2021-2028
Kehlen Elmen	SNHBM	750	2018-2033
Luxbg Bonnevoie Itzegerknupp	SNHBM	450	2021-2028
Luxembourg Ligures	SNHBM	280	2024-2029
Luxembourg Kirchberg Kiem	SNHBM	230	2023-2027
Luxembourg Pierre Dupong	SNHBM	200	2023-2027
Total		4.209	



### **Contacts presse:**

Ministère du Logement

Mick Entringer Tel: 247 84 827 GSM: 621 581 148

Mail: mick.entringer@ml.etat.lu

Céline De Oliveira Tel : 247 74 812

Mail: <a href="mailto:celine.deoliveira@ml.etat.lu">celine.deoliveira@ml.etat.lu</a>